

Direction Générale
Mission Egalité Femmes-Hommes, Lutte contre les discriminations

2022/195

DÉCISION DE RECONDUCTION

Article 6 de la Convention de mise en place d'une permanence juridique de proximité

A. Identifiants

Pouvoir adjudicateur : MAIRIE DE BAGNOLET, Place Salvador Allende, 93170 Bagnolet, représentée par son maire en exercice, M. Tony DI MARTINO

Titulaire du Marché : L'ASSOCIATION SOS VICTIMES 93, siège au Tribunal de Grande Instance de Bobigny, 173, avenue Paul-Vaillant-Couturier 93008 Bobigny Cedex et légalement représentée par sa Présidente, Madame Anne Elisabeth POUY

Objet du Marché : Mise en place d'une permanence hebdomadaire de 3 heures d'aide aux victimes d'infractions pénales.

Date de début : 1^{er} janvier 2020

Date d'échéance de la période d'exécution en cours : le 31 décembre 2022

Montant de la prestation HT :

Montant de la prestation TTC : 4 200 €

B. Décision

Le marché identifié ci-dessus :

est reconduit pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023.

A Bagnolet, le 29 novembre 2022

Le Pouvoir Adjudicateur,
Le Maire
Tony DI MARTINO

